

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2015**

### **NON A L'APC et A LA FERMETURE DE LA TRESORERIE**

#### **AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Monsieur le Maire informe que le bureau de poste va être réorganisé suite au départ en retraite de la receveuse. Des responsables de la Poste ont rendu visite afin d'expliquer la transformation du bureau en APC (agence postale communale) ou à défaut d'accord de la commune, l'installation d'un facteur-guichetier 4 après-midi par semaine.

Le conseil municipal refuse l'APC pour les motifs suivants : l'Etat se désengage de son service public, la Poste est tenue d'assurer un service minimum de 12 heures hebdomadaires, toutes les opérations postales actuelles ne sont pas réalisables en APC, plus de frais de personnel, perte d'un loyer, travaux d'accessibilité prévus au bureau actuel, travaux d'aménagement à prévoir, bureau actuel non aménageable en logement si inoccupé.

Le conseil municipal accepte la proposition d'un facteur guichetier.

#### **FERMETURE DE LA TRESORERIE**

Le conseil municipal s'insurge contre la fermeture de la trésorerie de Lurcy-Lévis à la fin de l'année et son transfert à Cérilly pour les raisons suivantes :

- . Population âgée, nombreuses personnes seules, sans moyens de locomotion, familles défavorisées et en difficulté demandant des échéanciers, nombreuses personnes ne possédant ni chèques ni cartes bleues qui règlent en espèces. Ces personnes ne se rendront pas à Cérilly d'où des impayés plus importants.
- . Service de proximité perdu (conseils directs et aide administrative).
- . Remise des régies communales : plus de déplacements donc coût plus élevé, perte de temps, risques aggravés pour le transport de fonds.
- . Plus de frais d'affranchissement
- . Compétence et connaissance du terrain par les agents actuels de la trésorerie
- . Tout le personnel de la trésorerie ne sera pas transféré

La commune demande à la DGFIP de maintenir un service public de proximité et de maintenir la trésorerie de Lurcy-Lévis.

#### **TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE**

Suite au conseil d'école, les temps d'activité périscolaire seront remplacés à la prochaine rentrée par une garderie gratuite et facultative les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 16H20.